



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2020

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2020 indique qu'au quartier Kinyabakecuru, au chef-lieu de la province Ruyigi, D.A., âgée de 14 ans, a été violée par Jaffari, travailleur domestique, originaire de la province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime a été plusieurs fois violée et un test médical a confirmé qu'elle est tombée enceinte. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été appréhendé le 9 janvier 2020 et incarcéré à la prison centrale de Ruyigi. Le CDFC Ruyigi s'est saisi de cette affaire et le dossier est en cours de traitement au parquet de la République en province Ruyigi.

Une personne violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique que dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2020, sur la colline Musagara, commune et province Muramvya, N.T., âgée de 15 ans, a été violée dans sa chambre à coucher par Casimir Ntunzwenimana, travailleur domestique. Selon des sources sur place, cette dernière a crié au secours et les voisins sont intervenus en arrêtant le présumé auteur. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été détenu au commissariat provincial de police du 2 au 8 janvier 2020 et a été transféré à la prison de Muramvya en date du 9 janvier 2020.

Une personne violée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 6 janvier 2020, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, D. N., âgée de 15 ans, aliénée mentale, a été violée dans un champ de maïs par Isaac Maniratunga quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la brigade de Kiganda le même jour. Selon les mêmes sources, en date du 7 janvier 2020, ce présumé auteur a été transféré à la prison de Muramvya.

Deux fillettes violées en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 14 janvier 2020, vers midi, au quartier Kirwati, commune et province Muramvya, Y. K., âgée de 3 ans et S. I., âgée de 4 ans, toutes résidentes de ce quartier, ont été violées par leur voisin, Anatole Kwizera, travailleur domestique, originaire de la colline Teka, commune Mbuye. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté.

Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 21 janvier 2020, sur la colline Ruhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, Pascaline Niyonzima, âgée de 32 ans, a été battue et blessée grièvement par son époux Pascal Barutwanayo, âgé de 35 ans, récemment relaxé en novembre 2019 par la grâce présidentielle. Selon des sources sur place, le présumé auteur a accusé son épouse d'entretenir des concubins. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Musongati tandis que Pascaline Niyonzima a été conduite à l'hôpital de Musongati pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2020 indique qu'en date du 24 décembre 2019, sur la colline Tenga locale, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, S.N., âgée de 8 ans, écolière en 4^{ème} année à l'ECOFO St Joseph de Carama, a été violée par un prénommé Abès, travailleur domestique, âgé de 20 ans, originaire de la commune Bugabira, province Kirundo. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et il est détenu actuellement à la prison centrale de Mpimba.

Une femme battue par son mari en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 1^{er} janvier 2020, vers 1 heure du matin, au centre Mwaro, commune Kayokwe, province Mwaro, Espérance, infirmière à l'Hôpital de Kibumbu, a été battue à son domicile sis au centre Mwaro, par son mari, Dieudonné Ndikuriyo, travaillant à la BGF Mwaro, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et a eu des saignements de nez. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de n'avoir pas préparé de la viande. Les enfants ont crié au secours et elle a été amenée au CDS de la Croix Rouge où elle a passé 2 jours avant d'être transférée à Bujumbura. Le présumé auteur a été arrêté par le parquet de la République de Mwaro en date du 3 janvier 2020.